DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Guide OTP pour le paiement des impôts et taxes par/pour un tiers

GUIDE DE L'UTILISATEUR

Table des matières

Αι	udience	e		3	
CC	mexie	:			
1	Ter	Terminologie			
2	Comment utiliser le module de paiement pour autrui				
	2.1	Disp	ooser d'un compte utilisateur sur OTP		
	2.2	Me	ttre en place une convention de paiement par/pour autrui	2	
	2.2.1		Initier et soumettre la convention de paiement	2	
	2.2.2		Accepter et signer la convention		
	2.3	Eme	ettre une requête de paiement	9	
	2.4	Trai	ter une requête de paiement reçue	12	
2.4		1	Accepter ou rejeter la requête	12	
	2.4.2		Payer les titres d'imposition acceptés	13	
	2.5	Me	ttre fin une convention de paiement par/pour autrui	14	

Audience

Ce document s'adresse aux contribuables qui confient la gestion de leurs impôts à des tiers, en particulier le paiement desdits impôts.

Il s'adresse également aux tiers suscités, ainsi qu'à toute personne désireuse d'accompagner ces deux parties dans le paiement de leurs impôts via OTP.

Contexte

La plateforme OTP a été mise en place par la DGI pour permettre aux contribuables de payer en ligne leur impôts et taxe. OTP a dématérialisé le paiement des impôts par virement bancaire.

Qui dit virement bancaire dit disposer d'au moins un compte bancaire dans une des 18banques commerciales en activité au Cameroun.

Or de nombreux contribuables ont leurs comptes logés dans des micro finances, et payent leurs impôts via ces institutions.

D'autres encore préfèrent confier la gestion de leur impôts à leurs partenaires, en l'occurrence leur conseils fiscaux, qui assurent le suivi de leurs impôts, jusqu'au paiement.

Le module de paiement pour autrui a été mis en place pour permettre à cette catégorie de contribuables le payer leurs impôts par OTP.

1 Terminologie

Dans cette section, nous définissons quelques termes utiles pour la compréhension de la suite du document.

Demandeur: le contribuable qui désire qu'un tiers paie ses impôts.

Payeur : le contribuable qui se charge de payer les impôts d'un autre contribuable (demandeur).

Convention de paiement : il s'agit d'un accord qui est établi une seule fois entre lePayeur et Demandeur, attestant que ces deux partis sont se sont mis d'accord pour que l'un paie les impôts de l'autre.

Requête de paiement : il s'agit d'une demande émise par le Demandeur à l'intention du Payeur. La requête de paiement précise le(s) titre(s) d'imposition qui doit (doivent) être payé(s), et par qui.

2 Comment utiliser le module de paiement pour autrui

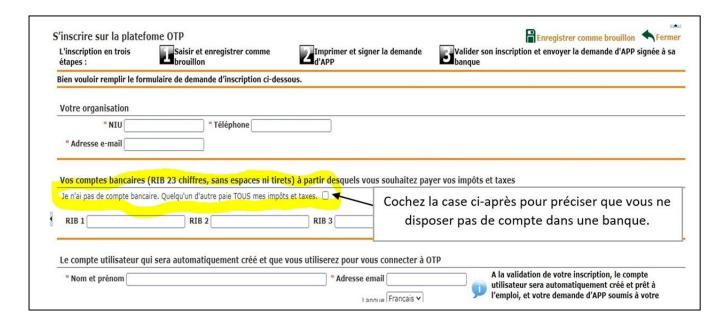
- 1. Le Demandeur et le Payeur doivent disposer d'un compte utilisateur sur la plateforme OTP ; Le Payeur doit en plus disposer d'une APP valide.
- 2. Une des parties doit initier une convention de paiement qu'elle soumet à l'autre partie pour approbation. Cette opération est faite une seule fois ;
- 3. Périodiquement, le Demandeur émet une requête de paiement au Payeur ;
- 4. Le Payeur reçoit la requête et la traite.

Ces principales opérations sont décrites dans la suite du document.

2.1 Disposer d'un compte utilisateur sur OTP

Chaque partie doit se créer un compte utilisateur sur OTP, si ce n'est encore fait. Cf <u>le guide de l'utilisateur OTP</u> pour la création de compte.

Le Demandeur en particulier doit s'inscrire sur OTP pour avoir un compte utilisateur, en précisant, au besoin, qu'il ne dispose pas de compte bancaire.



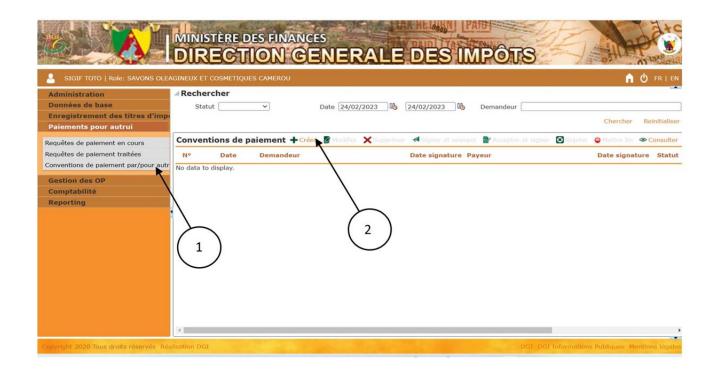
2.2 Mettre en place une convention de paiement par/pour autrui

La mise en place d'une convention de paiement se fait par les deux parties (Demandeur et Payeur). La partie initiatrice de la convention la crée, la signe et l'envoie. Tandis que l'autre partie l'accepte et la signe. La convention entre en vigueur à partir de ce moment.

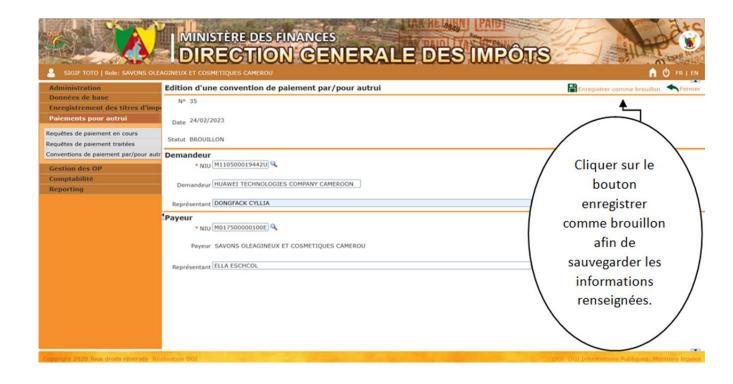
2.2.1 Initier et soumettre la convention de paiement

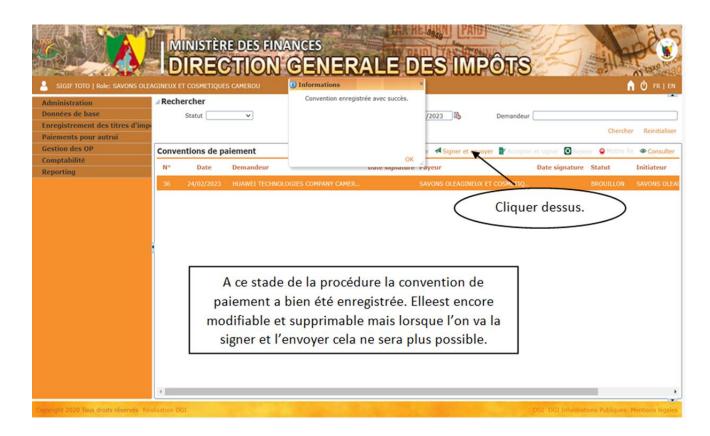
Une fois connecté à l'application, suivez les étapes ci-après : DONNEES DE BASE → PAIEMENT POUR AUTRUI → CONVENTION DE PAIEMENT POUR/PAR AUTRUI → CRÉER.

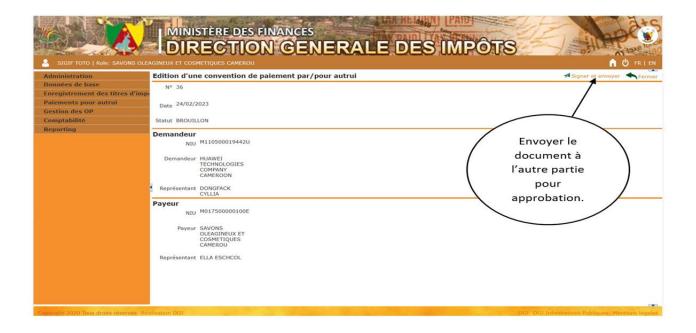


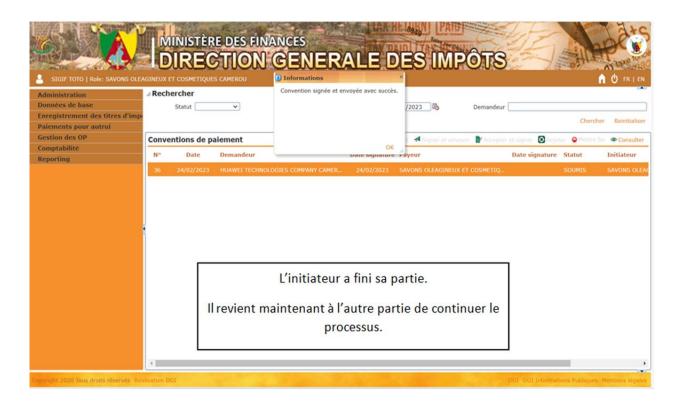


Saisir les champs requis et cliquer sur le bouton Enregistrer comme brouillon.





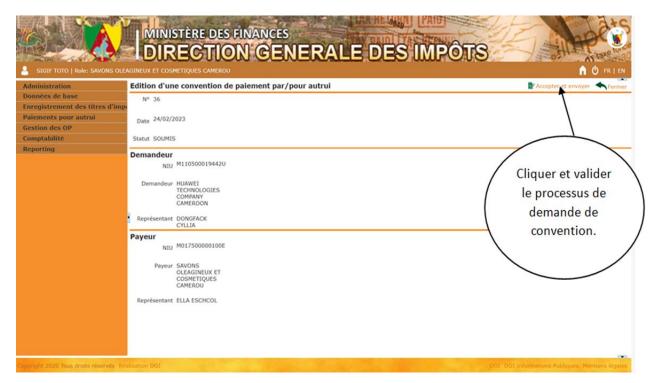




2.2.2 Accepter et signer la convention

L'autre partie se connecte et va cliquer sur le menu : DONNEES DE BASE \rightarrow PAIEMENT POUR AUTRUI \rightarrow CONVENTION DE PAIEMENT POUR/PAR AUTRUI \rightarrow ACCEPTER ET SIGNER.



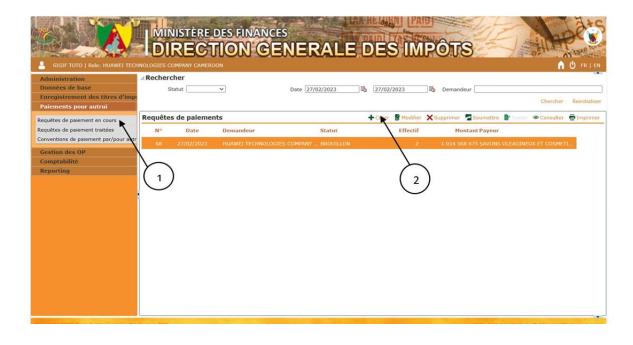


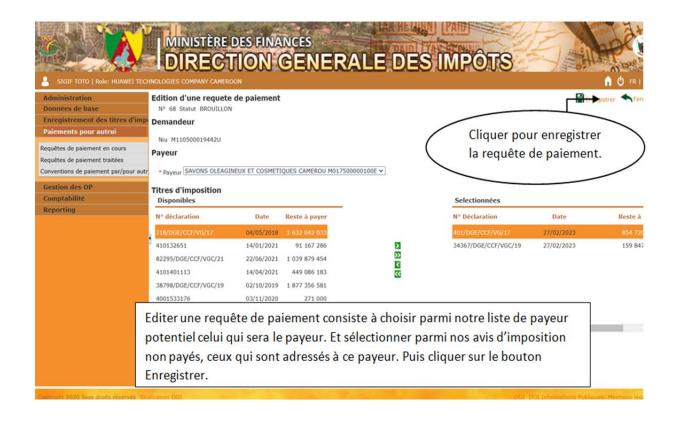


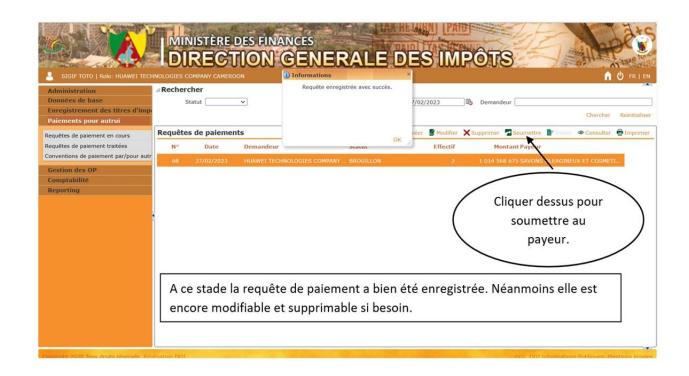
2.3 Emettre une requête de paiement

La convention de paiement étant établie et en vigueur, le demandeur peut périodiquement, une fois ses titres d'imposition disponibles dans OTP, émettre des requêtes de paiement de ses impôts au payeur.

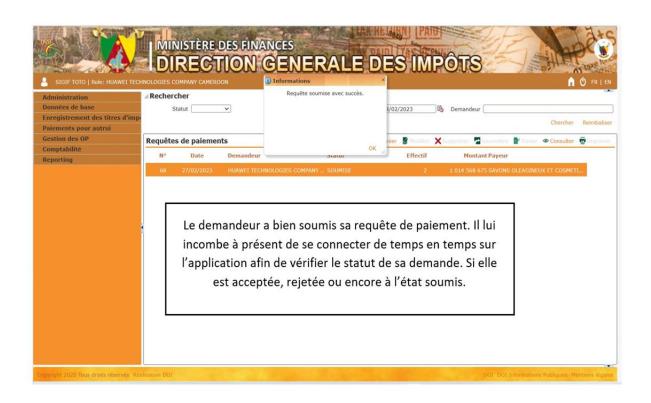
Pour cela, le demandeur doit éditer, enregistrer et soumettre les requêtes de paiement pour traitement par le payeur.







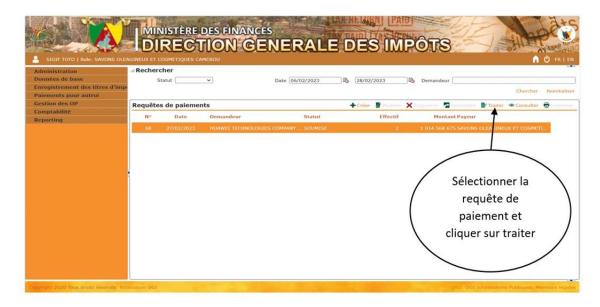


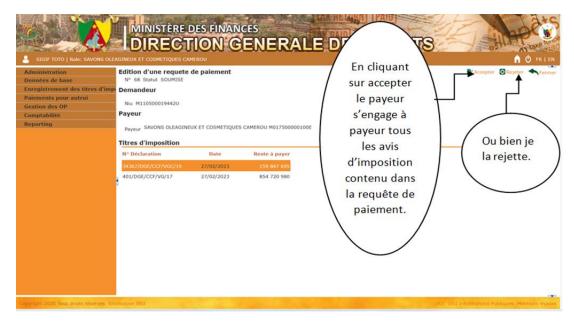


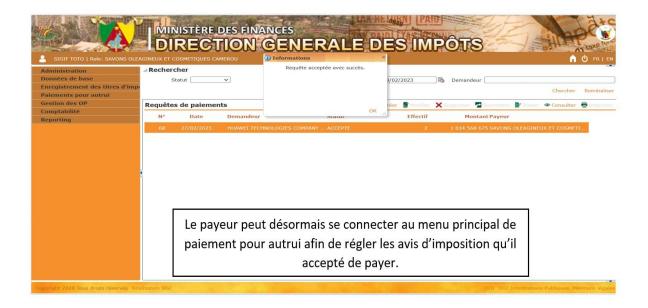
2.4 Traiter une requête de paiement reçue.

2.4.1 Accepter ou rejeter la requête

Le Payeur se connecte et traite la requête de paiement du demandeur. Il peut soit l'accepter soit la rejeter.

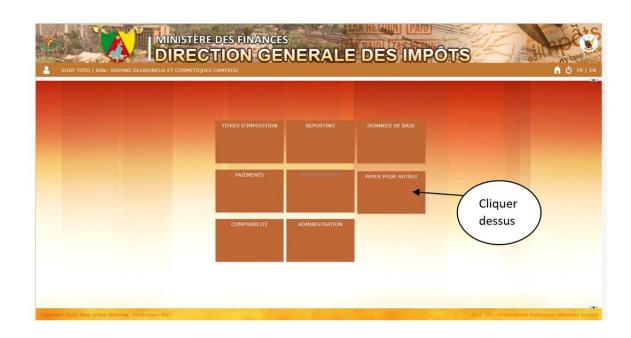






2.4.2 Payer les titres d'imposition acceptés

Les titres d'impositions acceptés sont prêts au paiement. Le payeur doit tout simplement se connecter à l'application, aller le menu PAYER POUR AUTRUI, et retrouver les avis d'imposition du demandeur qu'il a accepté de payer et suivre le processus de paiement, comme s'il payait ses propres titres d'imposition. Cf <u>le guide de l'utilisateur OTP</u>.





2.5 Mettre fin une convention de paiement par/pour autrui

Il est possible qu'à un moment donné l'accord entre les deux parties soient caduques dans ce cas l'une des parties peut mettre fin à la convention.

